

FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

30 novembre 2008

Résumé de la première réunion des coprésidents
du Sous-comité du Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques
19 novembre 2008

Coprésidents
Deborah Fulton, Australie
Sami Sofan, Yémen

Ouverture de la séance

1. La séance a été ouverte par M. Sami Sofan. Celui-ci a informé l'assistance que le coprésident, M. Robin Davies de l'Australie, n'a pas pu participer à la réunion. Conformément au paragraphe 27 des règles de procédure du Comité du fonds fiduciaire du SCF, le Sous-comité a élu M^{me} Deborah Fulton de l'Australie coprésidente de séance, en remplacement de M. Davies.

Adoption de l'ordre du jour

2. L'assemblée a adopté l'ordre du jour provisoire tel que présenté dans le document n° PPCR/SC.1/1.

Règles de procédure

3. Le Sous-comité a noté que les règles de procédure des réunions du Comité du fonds fiduciaire du SCF s'appliqueront, *mutatis mutandis*, aux travaux du Sous-comité du Programme pilote.

Approbation des experts désignés comme membres du Groupe d'experts

4. Le Sous-comité a examiné le document n° PPCR/SC.1/2 intitulé *Approval of Experts to Serve on the Expert Group*, et a approuvé la liste, jointe en annexe, des experts désignés comme membres du Groupe d'experts du Programme pilote. Le Sous-comité a indiqué qu'il apprécie les efforts déployés par le Secrétariat et les banques multilatérales de développement pour examiner les candidatures et proposer une liste de huit experts remplissant les critères de sélection — notamment un équilibre entre les régions et les sexes — qu'il a approuvés. Le Sous-comité a fait observer que le groupe étant limité à huit membres, il était impossible d'y inclure des représentants de toutes les régions de la Banque mondiale.

5. Le Sous-comité a rappelé qu'après sa dernière séance, il avait approuvé par courrier les documents intitulés *Expert Group Selection Criteria* et [*Terms of Reference and Guidance for the Expert Group*](#), datant tous les deux du 6 novembre 2008, et que les experts doivent être sélectionnés en tenant compte de ces documents approuvés.

6. Le Sous-comité a décidé que le Groupe d'experts doit choisir deux coprésidents, dont l'un est issu d'un pays en développement et l'autre d'un pays développé.

Modèle de déclaration d'intérêt des pays

7. L'assemblée a examiné le document n° PPCR/SC.1/3 intitulé *Template for Expression of Interest*. Lors de cet examen, le Sous-comité a noté que l'objectif de la déclaration d'intérêt et l'usage réservé à celui-ci étaient flous. Il a été décidé qu'avant de se prononcer sur le modèle, le Sous-comité devrait déterminer comment seraient utilisés les renseignements fournis : serviraient-ils à prendre en compte dans le processus de sélection l'état de préparation du pays à participer au programme pilote, ou seraient-ils destinés plus simplement à confirmer la volonté de participation d'un pays après que ce dernier a été choisi par le Sous-comité sur la base des recommandations des experts ?

8. Il a été demandé au Secrétariat de préparer une note sur les objectifs de la déclaration d'intérêt et de réviser ce document afin qu'il reflète plus clairement les objectifs en question. Il convient par ailleurs que la note énonce les critères devant guider le Sous-comité lors de l'examen d'une déclaration d'intérêt, et qu'elle précise comment les programmes régionaux seront identifiés.

9. Les membres du Sous-comité ont été invités à soumettre par écrit leurs opinions et leurs observations sur cette question au Secrétariat, pour examen. Une fois qu'il aura achevé sa note et révisé le modèle, le Secrétariat devra consulter les coprésidents pour déterminer s'il convient de faire circuler par courrier le nouveau document à des fins d'approbation, ou de le soumettre à la prochaine réunion du Sous-comité pour un examen.

10. Les membres du Sous-comité ont exprimé les avis suivants :

- a) La déclaration d'intérêt doit être rationalisée et simplifiée, en particulier s'il vise à confirmer la volonté d'un pays à participer au Programme pilote. Seuls les renseignements dont le Sous-comité a besoin pour prendre sa décision doivent être sollicités dans cette déclaration.
- b) La déclaration d'intérêt doit s'inscrire dans une perspective d'avenir et se concentrer sur la façon dont le pays s'attend à participer au Programme pilote, sur la gestion institutionnelle du programme au niveau du pays, et sur la manière dont le programme pilote s'intégrerait dans les autres processus nationaux.
- c) Le modèle est trop axé sur les changements climatiques ; il devrait prendre en compte d'autres domaines de développement ainsi que des programmes sectoriels, sous-sectoriels et infranationaux qui seraient indispensables à un développement non tributaire du changement climatique.
- d) La déclaration d'intérêt doit aider à évaluer la mesure dans laquelle le pays s'efforce de prendre en compte la nécessité de s'adapter aux changements climatiques dans ses plans de développement et la façon dont le Programme pilote pourrait contribuer aux efforts nationaux.
- e) Les pays ne doivent pas être tenus de reprendre, dans la déclaration d'intérêt, des informations publiques.

Situation financière du Programme pilote

11. L'administrateur a présenté le document n° CTF/TFC.1/ intitulé *Trustee Report: Financial Status of the CIF*. Le Comité a pris note des renseignements fournis et a invité les pays donateurs à prendre aussitôt que possible une décision finale sur les ressources allouées au Programme pilote.

Divers

12. Il a été demandé au Secrétariat de préparer des documents portant sur les sujets ci-après et qui seront examinés par le Sous-comité lors de sa réunion de janvier 2009 :

- a) élaboration de la programmation et financement de la première phase du Programme pilote ;
- b) critères applicables aux modalités de financement et à la répartition des ressources

- dans la deuxième phase ;
- c) programmes régionaux et leurs procédures d'application.

13. Le Sous-comité a accueilli favorablement les propositions faites par le Secrétariat de procéder à des consultations au sujet du Programme pilote avec les pays pendant la 14^e session de la Conférence des parties à la CCNUCC à Poznan. Le Sous-comité a demandé par ailleurs au Secrétariat de préparer un bref document qui donne un aperçu du Programme pilote et de le communiquer aux pays, par le canal des représentations nationales des banques multilatérales de développement, pour mieux faire connaître ledit programme.

14. Le Secrétariat a été invité à collaborer avec un groupe de travail restreint pour élaborer un cadre de performance pour le Programme pilote, qui sera examiné par le Sous-comité lors de sa réunion d'avril.

15. Il a été demandé au Secrétariat de revoir le site Web afin d'y établir une distinction plus claire entre les différents fonds et programmes des Fonds d'investissement climatiques.

16. Le secrétariat a été invité à fournir des précisions, lors de la mise au point d'un système de mesure de performance et de gestion des résultats, sur la meilleure façon de collaborer et de partager les enseignements avec le Conseil du Fonds pour l'adaptation.

17. Il a été demandé au Secrétariat d'inviter la Banque islamique de développement et la Banque arabe de développement à assister à titre d'observateurs à la prochaine réunion du Sous-comité du Programme pilote.

Clôture de la séance

18. Les coprésidents ont levé la séance.

Annexe

Membres du Groupe d'experts du Programme pilote

1. M. Nick Brooks, consultant indépendant en matière de changement climatique et chercheur invité par University of East Anglia, Royaume-Uni (spécialiste des sciences du climat /climatologue).
2. M. Nobuo Mimura, directeur, Institute of Global Change Adaptations Science, Ibaraki University et Vice-président extraordinaire, Ibaraki University, Japon (spécialiste du développement/de la politique de lutte contre les changements climatiques).
3. M. Shardul Agrawala, économiste, OCDE, Inde (économiste).
4. M. Leonard Nurse, maître de conférence, Center for Resource Management and Environmental Studies, faculté des sciences pures et appliquées, campus de Cave Hill, Barbade (spécialiste de l'environnement).
5. M. Ian Burton, titulaire d'un poste de chercheur émérite à l'agence Environnement Canada et professeur émérite à l'Université de Toronto, Canada/Royaume-Uni (spécialiste de la gouvernance et des institutions).
6. M. Saleem Huq, directeur du programme de changement climatique à International Institute for Environment and Development, Bangladesh/Royaume-Uni (spécialiste du développement rural).
7. M^{me} Rosa Perez, responsable de projets à la Fondation Ayala et au Centre de recherches pour le développement international du Canada, au titre du Programme de recherche et de formation en économie de l'environnement pour l'Asie du Sud-Est, en collaboration avec PAGASA, Philippines (spécialiste du développement social).
8. M^{me} Balgis, chercheur principal, Higher Council for Environment & Natural Resources, Soudan (spécialiste de la gestion des ressources naturelles).